REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

MALAUCÈNE
VENTOUX
& PATRIMOINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

DU MAIRE DE MALAUCENE

AR2023 FPM 6 48

ARRETE PORTANT RÈGLEMENTATION ET STATIONNEMENT DE LA FÊTE DE PAQUES 2023

Le Maire de Malaucène,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants
Vu le Code de la Route, notamment les articles R.412-36 et suivants et R.417-9 et suivants
Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L.113-2 et R.116-2
Considérant la fête de Rameaux à Pâques se déroulant du jeudi 6 avril 2023 au mardi 11 avril 2023.
Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la Fête de Rameaux à Pâques et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques, d'en règlementer le stationnement et la circulation du mercredi 5 avril 2023 à 14 heures au mardi 11 avril 2023, 23 heures.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation sont interdits sur le Cours des Isnards de la parcelle cadastrée section AP n° 1056 à la parcelle cadastrée section AP n° 810 du mercredi 5 avril 2023 – 14 heures au mardi 11 avril 2023 – 23 heures.

ARTICLE 2 : La rue des aires devra rester libre d'accès pendant toute la durée de la fête votive.

ARTICLE 3 : L'arrêté municipal relatif au « sens interdit » sur le Cours des Isnards est abrogé au droit des parcelles cadastrées section AP n° 1056 à la parcelle cadastrée section AP n° 810 du mercredi 5 avril 2023 – 14 heures au mardi 11 avril 2023 – 23 heures.

ARTICLE 4 : Les forains dont la liste a été arrêtée, sont autorisés à exercer leur activité dans le cadre de la fête de Rameaux à Pâques à compter du jeudi 6 avril 2023 – 16 h 00.

ARTICLE 5 : Les activités foraines ne sont pas autorisées :

- Avant 12 h : le samedi 08/04/2023, le dimanche 09/04/2023 et le lundi 10/04/2023.
- Avant 16 h : le jeudi 06/04/2023, le vendredi 07/04/2023 et le mardi 11/04/2023.

ARTICLE 6 : Les forains mentionnés à l'article 4 ont autorisés à occuper le domaine public, pour le stationnement de leur manège, à titre précaire et révocable. L'autorisation pourra faire l'objet d'un retrait pour des raisons d'intérêts publics sans aucune indemnité.

ARTICLE 7 : Les forains devront libérer leur emplacement, en état de propreté, et réparer immédiatement tous les dommages qu'ils auront pu causer à la voie publique à ses dépendances. Dans l'hypothèse où l'emplacement ne serait pas restitué dans son état initial, la remise en état serait exécutée par l'administration communale aux frais des permissionnaires.

ARTICLE 8 : Cet arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation réglementaire par les agents du pôle technique.

ARTICLE 9 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et aux règlements en vigueur.

ARTICLE 10 : Le directeur général des services, le commandant de la Brigade de Gendarmerie de MALAUCENE, le chef de la police municipale et le responsable du pôle technique sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis :

- à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers de Malaucène,
- aux forains visés à l'article 4.

Et notifié au Comité des Fêtes de MALAUCENE.

Malaucène, le 27 03 2023

Monsieur Le Maire

MAIRIE de MALAUCENE 84340 (Vaucluse)

F. TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées

Publié le 20 avril 2023

Pièces annexées : plan + liste

Emplacement Forains

Liste des forains

- Monsieur Christian ROGIER, confiserie, 606 route de Caromb 84200 CARPENTRAS.
- Monsieur Harry WINAUD TUMBACH, cascade de pièces, 659 Avenue Jean Jaurès, 84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUES.
- Madame Sarah MORENO, trampoline, pêche aux canards et barbapapa, 1623 chemin de Patin 84810 AUBIGNAN.
- Monsieur Cédric VACHE, tir à la ficelle, 38A avenue Charles De Gaulle 84210 PERNES-LES-FONTAINES.
- Monsieur Julien BAYARD, tir à la carabine, Chemin des canaux 30540 MILHAUD.
- Madame Linda VASSE, manège enfantin, quartier Ratavon - 84340 MALAUCENE.
- Monsieur Jean-Sébastien VERNILLET, Baby Scooter, 30 rue jean Bouin 84310 MORIERES-LES-AVIGNON.
- Monsieur Mickaël OLIVIER, Auto-scooter et simulateur, 40 Chemin de Piolenc, 84850 CAMARET SUR AIGUES.